



CANICULE ET FORTES CHALEURS : PRÉVENIR LES RISQUES

VOTRE BROCHURE PRÉVENTION

VERSION EMPLOYEUR

Le travail en période de canicule ou de fortes chaleurs peut être à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail, dont certains peuvent être mortels.
Identifiez et prévenez les situations à risques.

Les risques professionnels induits par les conditions climatiques et leur prévention doivent être pris en compte dans votre document unique et l'organisation du travail doit être adaptée en conséquence.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Travailler sous de fortes températures présente des risques pour la santé des salariés :

- **Accidents de moyenne importance** : rougeurs ou crampes
- **Accidents graves** : déshydratation
- **Accidents potentiellement mortels** : coup de chaleur ou hyperthermie maligne qui est une urgence médicale

Les **personnes fragiles** et les **travailleurs exposés à des sources de chaleur** (fours, chalumeaux, étuves,...) sont particulièrement en danger.

Les **efforts physiques, la pollution de l'air et l'humidité** aggravent les effets liés à la chaleur.



À NOTER

- Prendre en compte la **période d'acclimatation au minimum de 7 jours** d'exposition régulière à la chaleur.
- Être d'autant plus vigilant, **si le salarié revient de vacances, d'un congé de maladie** ou encore s'il intervient en tant qu'**intérimaire** ou **nouvel embauché**.

QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION ?

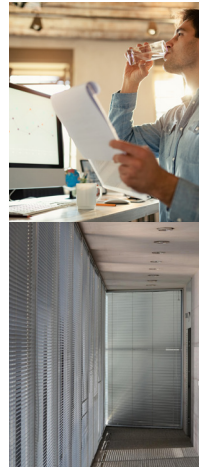


PRÉVENTION DE L'EXPOSITION AUX UV :

- Prévoir des **aires de repos climatisés** ou aménager des **zones d'ombre**
- Limiter si possible le temps d'exposition au soleil ou **effectuer une rotation des tâches**
- **Informers les salariés des risques** liés au soleil et à la chaleur et des **mesures de premiers secours**

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION À LA CHALEUR

- **Aménager les horaires**, afin de bénéficier au mieux des heures les moins chaudes de la journée
- Organiser le travail avec une **période d'acclimatation**
- Eviter le travail isolé et **privilégier le travail d'équipe** permettant une surveillance mutuelle des salariés
- Prévoir des **aides mécaniques à la manutention**
- Augmenter la fréquence des **pauses de récupération** (toutes les heures par exemple)
- Installer **des sources d'eau potable et fraîche** à proximité des postes de travail
- Prévoir des **mesures correctives dans les locaux** (stores, brumisateur, ventilateur ...)
- Afficher les **consignes de s'hydrater** régulièrement
- Proposer des **tenues de travail adaptées** au risque de l'activité et aux conditions de températures élevées



En cas de COVID, se référer aux conditions sanitaires en vigueur.



Pensez à consulter quotidiennement le bulletin météo.



QUELLE CONDUITE À TENIR EN CAS DE MALAISE ?



Dans tous les cas, vous devez impérativement alerter ou faire alerter les secours : Samu (15) ou numéro d'appel européen des services (112).

Si la victime est consciente :



La mettre au repos et l'amener à l'ombre ou dans un endroit frais et bien aéré si besoin



La découvrir



Placer des linges humides sur la plus grande surface corporelle



Lui faire boire de l'eau fraîche



Si la victime perd connaissance :

La mettre en position latérale de sécurité et la surveiller en attendant l'arrivée des secours



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

- Informations sur le site Internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>
- Carte vigilance météorologique sur le site de <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Canicule Info Service (appel gratuit depuis un poste fixe) **0 800 06 66 66**

AFFICHES & LIVRET À TÉLÉCHARGER



« Fortes chaleurs et canicule »



« Canicule, fortes chaleurs : quels sont les signaux d'alerte ? »



« Vagues de chaleur : je me prépare et j'agis »



Sources : INRS, Haut Conseil de Santé Publique, Avis relatif à la gestion de l'épidémie de Covid-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur (06/05/2020).

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉSOA SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



linkedin.com/company/presoa



@Presoa



Retrouvez les vidéos Présosa sur notre chaîne YouTube : bit.ly/YouTubePresoa



Siège social Présosa
Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque
BP 40362 - 02100 Saint-Quentin

www.presoa.org | contact@presoa.org  



Siège social Présosa certifié ISO9001 sur les fonctions supports